



**Sous-comité du Conseil de Direction sur l'Admission de nouveaux Etats participants
23 avril 2024**

**RAPPORT DU SOUS-COMITE SUR L'ADMISSION DE NOUVEAUX ETATS PARTICIPANTS :
DEMANDE DU GOUVERNEMENT DU ROYAUME D'ARABIE SAOUDITE**

Présents : Professeur Norbert Ifrah (Président du Conseil de Direction – membre *ès qualités*)
M^{me} Marie Charlotte Henrion (France)
D^r Masato Izutsu, M. Motohiro Hamada et M^{me} Kay Ohara (Japon)
D^r Al Hareth Al Khater (Qatar)
M^{me} Maya Levine et M^{me} Christina Taylor (Etats-Unis)

Excusés/empêchés : D^r Joao Paulo Viola (Brésil), D^r Mark Palmer (Royaume-Uni).

1. Le Sous-comité du Conseil de Direction sur l'Admission de nouveaux Etats participants s'est réuni par téléconférence le 23 avril 2024 afin d'examiner la demande du Gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite en vue de son admission en qualité d'Etat participant au Centre international de Recherche sur le Cancer.
2. Le Sous-comité a examiné la demande d'admission du Royaume d'Arabie saoudite et a noté que ladite demande a été reçue par note verbale le 15 février 2024 par le Directeur général de l'OMS, qui l'a transmise à tous les Etats participants le 13 mars 2024.
3. Conformément à la Résolution [GC/54/R17](#), afin d'évaluer si « ledit Etat se trouve en mesure d'apporter une contribution efficace aux activités scientifiques et techniques du Centre » (Article XII du Statut), le Sous-comité a examiné le rapport sur l'état des activités de recherche sur le cancer au Royaume d'Arabie saoudite (voir le [Document GC/66/2](#) et Annexe). Le Sous-comité a ainsi convenu de l'existence d'échanges scientifiques et techniques entre le Royaume d'Arabie saoudite et le CIRC, de financements, d'intérêts et de moyens dans la recherche sur le cancer, d'un plan national à moyen et long terme pour la recherche sur l'enregistrement du cancer, de programmes de détection précoce, de dépistage et de lutte contre le cancer, et que, par conséquent, le Royaume d'Arabie saoudite répond à toutes les exigences démontrant qu'il contribuerait efficacement aux priorités de recherche du CIRC, telles qu'elles sont décrites dans sa Stratégie à moyen terme.
4. Conformément à l'Article III du Statut, le Gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite s'est également engagé à « observer et appliquer les dispositions du Statut et du Règlement du CIRC » dans sa lettre de demande d'admission.
5. Le Sous-comité recommande au Conseil de Direction d'admettre le Royaume d'Arabie saoudite en qualité d'Etat participant au Centre international de Recherche sur le Cancer.